

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue 20 mai 2020 à 19 h, à huis clos, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire :

Steve Gamache

Mesdames les conseillères :

Roxanne Tremblay Lucie Tremblay (conférence téléphonique) Denise Larouche

Messieurs les conseillers :

Daniel Forgues (conférence téléphonique) Guy Lafrenière Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière :

Mariève Bernier

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante :

Mélanie Gagné

Afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le Gouvernement du Québec a émis l'Arrêté ministériel 2020-029, permettant temporairement aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

2. PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

3. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

4.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay **APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-05-091





20-05-093

5. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2020:

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin **APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière **ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2020. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES</u> <u>CONSEILLERS</u>

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS</u>

8. CONSEIL MUNICIPAL

8.1

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE DE LA FIRME COMPTABLE JOSÉE BÉLANGER, CPA INC.

Le maire invite madame Josée Bélanger à venir présenter les états financiers.

CONSIDÉRANT QUE les états financiers et le rapport de la vérificatrice pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 ont été déposés par la firme comptable Josée Bélanger, CPA inc.;

CONSIDÉRANT QUE les grandes lignes de ces états financiers se résument comme suit :

Revenus réels :

6 525 199 \$

Dépenses générales :

6 104 879 \$

Surplus d'exercice :

420 320 \$

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 mai 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière **APPUYÉ** par madame Denise Larouche **ET RÉSOLU**

2



20-05-095

20-05-096

20-05-097

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la Ville de Chapais approuve les états financiers 2019 préparés et vérifiés par la firme comptable Josée Bélanger, CPA inc., tels que déposés par cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2

<u>RÉSOLUTION – APPROBATION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2020-2023 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES</u>

CONSIDÉRANT QUE le 16 avril 2020, la Commission scolaire de la Baie-James transmettait à la Ville de Chapais son projet de plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2020-2023 à des fins de consultation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre lors du comité plénier du 4 mai 2020;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jacques Fortin APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay ET RÉSOLU

D'accepter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023, tel que soumis par la Commission scolaire de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 <u>RÉSOLUTION – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE CHAPAIS POUR</u> <u>LA GUIGNOLÉE CHAPAISIENNE</u>

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à encourager et soutenir les initiatives communautaires du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Guignolée Chapaisienne est une œuvre caritative qui vient en aide aux gens de notre municipalité vivant une situation difficile, notamment en offrant un dépannage alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a été discuté lors du comité plénier du 4 mai dernier;

Il est PROPOSÉ par madame Denise Larouche APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais s'engage, pour les trois prochaines années, à contribuer financièrement à la Guignolée de Chapais pour un montant annuel de 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. <u>DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION</u>

RÉSOLUTION - APPROBATION DU BUDGET INITIAL ET REVISÉ
2020 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE
CHIBOUGAMAU-CHAPAIS (OMHCC) APPROUVÉ PAR LA SOCIÉTÉ
D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a accepté le regroupement par intégration des deux (2) offices municipaux d'habitation de Chapais et Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE chacune des offices municipales d'habitation est responsable de ses dépenses respectives sur le budget en fonction de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a approuvé le budget initial 2020 en date du 6 décembre 2019 prévoyant des revenus



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

de l'ordre de 70 034 \$ et des dépenses de l'ordre de 123 458 \$ pour un déficit prévu de 53 424 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a approuvé un budget révisé pour 2020 en date du 30 avril 2020 prévoyant des revenus de l'ordre 69 189 \$ et des dépenses de l'ordre de 127 388 \$ pour un déficit de 58 199 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière correspondant à 10 % du déficit, la Ville doit verser la somme de 5 820 \$ comme indiqué dans le budget révisé du 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 11 mai 2020;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Lafrenière APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais accepte le budget initial 2020 ainsi que le budget révisé du 30 avril 2020 de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau-Chapais (OMHCC), approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

QUE le Conseil municipal autorise le versement de la participation financière de 10 % de la Ville de Chapais d'un montant de 5 820 \$.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le fonds d'administration générale, soit poste budgétaire numéro 02-520-00-959. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9.2

RÉSOLUTION - APPROBATION DU BUDGET 2019 DE L'OFFICE

MUNICIPAL D'HABITATION DE CHIBOUGAMAU-CHAPAIS

(OMHCC) APPROUVÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU

QUÉBEC (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a accepté le regroupement par intégration des deux (2) offices municipaux d'habitation de Chapais et Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE chacune des offices municipales d'habitation est responsable de ses dépenses respectives sur le budget en fonction de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a approuvé le budget 2019 en date du 6 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville représente 10 % du déficit:

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 11 mai 2020:

Il est PROPOSÉ par madame Lucie Tremblay APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais accepte le budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau-Chapais (OMHCC), approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ), prévoyant des revenus de l'ordre de 60 727 \$ et des dépenses de l'ordre de 105 955 \$ pour un déficit prévu de 45 228 \$;

QUE la participation financière de 10 % de la Ville de Chapais représente 4 523 \$ pour l'année 2019 et sera versée à la réception des états financiers 2019, en juin 2020.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le fonds d'administration générale, soit poste budgétaire numéro 02-520-00-959. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

9.3 <u>RÉSOLUTION – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA GESTION DE L'ÉCOCENTRE</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire octroyer un mandat pour la gestion de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais d'offrir aux citoyens un service municipal relatif à la disposition des matières résiduelles n'étant pas acceptées dans les bacs bleus et les bacs verts;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation (AO-2020-04) a été lancé le 22 avril 2020 à quatre (4) entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau du greffe jusqu'au 11 mai 2020 à 16 h 00;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une (1) seule soumission de l'entreprise Écocentre 9296-0814 Québec inc. d'un montant de 93 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Écocentre 9296-0814 Québec inc. est jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de négocier le prix à la baisse sans autre modification, si une (1) seule soumission conforme a été présentée et que le prix soumis accuse un écart avec celui prévu dans l'estimation établie au budget de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de prix présentée dépasse le montant estimé au budget, le prix a été négocié avec le soumissionnaire Écocentre 9296-0814 Québec inc. pour un montant de 89 400 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 mai 2020;

Il est PROPOSÉ par madame Denise Larouche APPUYÉ par madame Lucie Tremblay ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais octroi le contrat à Écocentre 9296-0814 Québec inc. d'une durée d'un (1) an, pour une somme de 89 400 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Ville de Chapais autorise la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents relatifs à l'octroi de ce contrat. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 <u>RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE</u> <u>D'ENTENTE AVEC LA CORPORATION DES LOISIRS DE CHAPAIS</u>

CONSIDÉRANT QU'en vertu de son Plan stratégique 2013-2023, la Ville de Chapais s'est engagée à bonifier l'animation du milieu chapaisien;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Chapais est doté de ressources humaines limitées;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir le bénévolat et d'impliquer les citoyennes et les citoyens dans l'organisation d'activités de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs de Chapais est active dans la communauté depuis près de quarante ans auprès de toutes les catégories d'âge;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs de Chapais possède plusieurs équipements de loisirs;



20-05-101

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire mandater la Corporation des loisirs de Chapais pour l'organisation de certaines activités:

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réaliser un protocole d'entente entre les deux parties, définissant les modalités du mandat octroyé à la Corporation des loisirs concernant l'organisation d'activités de loisirs et encadrant l'utilisation par la Ville de Chapais des équipements appartenant à la Corporation des loisirs;

Il est PROPOSÉ par madame Roxanne Tremblay APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière **ET RÉSOLU**

QUE le maire, monsieur Steve Gamache, et la directrice générale, madame Mariève Bernier, soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Chapais ce protocole avec la Corporation des loisirs de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5

- AUTORISATION - RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE CHAPAIS, LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES ET LE CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QU'à travers son plan stratégique, la Ville de Chapais s'est engagée à bonifier et promouvoir les activités de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Chapais, la Commission scolaire de la Baie-James et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean (C.R.S.B.P.) prendra fin le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'intérêt des trois parties à renouveler le protocole d'entente:

CONSIDÉTANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 mai 2020;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jacques Fortin APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU**

QUE le Conseil municipal autorise le maire, monsieur Steve Gamache et la directrice générale, madame Mariève Bernier à signer tous les documents officiels concernant le renouvellement, pour une durée de deux (2) ans, du protocole d'entente avec la Commission scolaire de la Baie-James et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

20-05-102

10.1 <u>RÉSOLUTION - CONFIRMATION D'ENGAGEMENT POUR UN</u> POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ARÉNA OCCASIONNEL

CONSIDÉRANT le besoin de la Ville de Chapais de se constituer une banque d'employés occasionnels;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé pour l'occasion;

CONSIDÉRANT QU'un candidat a été retenu pour combler un poste au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, soit monsieur Paul Lizotte;



20-05-103

20-05-104

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 avril 2020;

Il est PROPOSÉ par madame Lucie Tremblay APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière ET RÉSOLU

DE nommer officiellement monsieur Paul Lizotte au poste de préposé à l'aréna occasionnel, conformément à la convention collective en vigueur du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chapais – CSN, et ce conditionnellement à un examen médical concluant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2

<u>RÉSOLUTION - CONFIRMATION D'ENGAGEMENT - POSTE DE PRÉPOSÉ INFRASTRUCTURES DE LOISIRS, PARCS ET BÂTIMENTS À TEMPS PARTIEL</u>

CONSIDÉRANT QU'un poste de préposé infrastructures de loisirs, parcs et bâtiments est vacant;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste se terminait le 10 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu deux (2) candidatures, et que les deux (2) candidats ont passé une entrevue de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 avril 2020;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Lafrenière APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche de monsieur Dave Cayouette au poste de préposé infrastructures de loisirs, parcs et bâtiments à temps partiel, conformément aux modalités de la Convention collective du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chapais en vigueur et conditionnel à la réussite un l'examen médical, et ce, à partir du 27 avril 2020;

D'autoriser madame Mariève Bernier, directrice générale, ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à signer le contrat de travail et tout autre document, s'il y a lieu, pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3

RÉSOLUTION - FIN DE PROBATION DE MONSIEUR LANGIS DESCHÊNES AU POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES ET JOURNALIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Langis Deschênes a été embauché à titre d'opérateur de machineries lourdes et journalier en date du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Deschênes, d'une durée de cent quatre-vingts (180) jours travaillés, se terminait le 11 mai 2020:

CONSIDÉRANT QUE monsieur Deschênes satisfait aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de monsieur Simon Blanchet, contremaître des Travaux publics et responsable du Service technique;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 mai 2020:



20-05-105

No de résolution

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay **APPUYÉ** par madame Lucie Tremblay **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais confirme la fin de probation de monsieur Langis Deschênes comme opérateur de machineries lourdes et journalier à temps plein conformément aux modalités de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chapais. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1

<u>RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2020</u>

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay **APPUYÉ** par madame Denise Larouche **ET RÉSOLU**

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois d'avril 2020 s'élevant à 345 837,65 \$ ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 117 606,70 \$ soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2

<u>RÉSOLUTION – PREMIER VERSEMENT POUR LES SERVICES DE</u> LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la facture pour les services de la Sûreté du Québec a été établie en fonction des règles prévues au Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la facture annuelle pour ces services est de 68 246 \$ pour l'exercice financier 2020 et que le premier versement de 34 123 \$ doit être payé le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce montant pour les services de la Sûreté du Québec a été prévu au budget 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière **APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU**

D'autoriser le paiement du premier versement pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2020 au montant de 34 123 \$ pour le 30 juin 2020;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget d'opérations, soit le poste budgétaire 02-210-00-441.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3

RÉSOLUTION – CAMPAGNE DE LA JONQUILLE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer, en raison du COVID-19, doit suspendre toutes ses activités de collecte de fonds en personne durant le mois d'avril ainsi que les mois à venir;

20-05-106



20-05-108

20-05-109

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer a mis en place une « Campagne de la jonquille virtuelle » afin de poursuivre ses activités;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu, le 23 avril 2020, une demande de don;

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a été discuté lors du comité plénier du 4 mai 2020;

Il est PROPOSÉ par madame Denise Larouche APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde un don de 100 \$ à la Fondation canadienne du cancer dans le cadre de sa « Campagne de la jonquille virtuelle ».

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 <u>RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION</u> <u>A. OUELLET – RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE</u>

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 19-10-274, le Conseil municipal de la Ville de Chapais a accordé le contrat pour la rénovation de l'hôtel de ville, principalement pour la fenestration, à Construction A. Ouellet, pour une somme de 156 042 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Christine Levasseur, architecte pour la firme d'architecte Ardoise Architecture, de procéder au paiement numéro 4;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 mai 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay **APPUYÉ** par monsieur Jacques Fortin **ET RÉSOLU**

QUE le Conseil municipal autorise de procéder au paiement numéro 4 à Construction A. Ouellet dans le cadre du projet de rénovation de l'hôtel de ville au montant de 5 797,59 \$, taxes incluses;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-07-522. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5

RÉSOLUTION - APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018 DE
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHIBOUGAMAUCHAPAIS (OMHCC) APPROUVÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION
DU QUÉBEC (SHQ) ET VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION
FINANCIÈRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a accepté le regroupement par intégration des deux (2) offices municipaux d'habitation de Chapais et Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE chacune des offices municipales d'habitation est responsable de ses dépenses respectives sur le budget en fonction de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville représente 10 % du déficit ainsi qu'une participation financière au programme de supplément au loyer;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QU'aucun versement n'a été fait pour l'année financière 2017;

CONSIDÉRANT QU'un seul versement de 2 480 \$ a été fait en avril 2018, correspondant au budget révisé de février 2018, ce qui représente une partie de notre contribution financière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au paiement de la contribution financière de la Ville pour les années 2017 et 2018, comme indiqué aux états financiers;

Participation 2017 10 835 \$
Participation 2018 4 348 \$
Programme de supplément au loyer 2018 (PSL) 1 420 \$

Total: 16 603 \$

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 11 mai 2020;

Il est PROPOSÉ par madame Denise Larouche APPUYÉ par madame Lucie Tremblay ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais accepte les états financiers 2018 de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau-Chapais (OMHCC), approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

QUE le Conseil municipal autorise le versement de la participation financière de 10 % de la Ville de Chapais pour les années financières 2017 et 2018 ainsi que le montant du PSL de 2018 totalisant 16 603 \$...

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le fonds d'administration générale, soit poste budgétaire numéro 02-520-00-959. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11.6 <u>RÉSOLUTION – AUTORISATION - VERSEMENT À TRANSPORT</u> ADAPTÉ CHAPAIS CHIBOUGAMAU BAIE-JAMES (TACCBJ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a réservé un montant de 11 350 \$ au budget 2020 pour les services de transport adapté;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un paiement d'un montant de 4 729,17 \$, correspondant à la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2020, pour le service rendu;

CONSIDÉRANT QUE malgré ce paiement, la Ville de Chapais maintient sa demande de modifier ou résilier l'Entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté pour personnes handicapées ou en perte d'autonomie signée en mai 2014, en lien avec l'article 3 « Mode de répartition des coûts »;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors comité plénier du 20 mai 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin **APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais autorise madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à transmettre le versement de la quote-part de la municipalité à Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James (TACCBJ) pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2020, au montant de 4 729,17 \$.



20-05-111

20-05-112

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-370-00-959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. GREFFE

12.1

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PP-03-2020 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 01345-A AFIN DE PERMETTRE L'USAGE DE CONTENEURS MARITIMES DANS LA ZONE 15-CH

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, **par monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera, lors d'une séance ultérieure, à la modification du Règlement de zonage 01345-A dans la zone 15-CH afin de permettre l'usage de conteneurs maritimes.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du premier projet de règlement, et madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

12.2

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PP-03-2020 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 01345-A AFIN DE PERMETTRE L'USAGE DE CONTENEURS MARITIMES DANS LA ZONE 15-CH

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications au Règlement de zonage 01345-1 afin de permettre l'usage de conteneurs maritimes dans la zone 15-CH;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend autoriser, sous certaines conditions, l'utilisation de conteneurs maritimes seulement, comme construction accessoire à certaines catégories d'usages et dans des zones déterminées;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre ces objectifs, le Règlement de zonage 01345-A de la Ville de Chapais doit être modifié;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement devrait normalement faire l'objet d'une assemblée de consultation publique et d'une procédure de demande d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, aucune assemblée publique exigée par la disposition législative ou réglementaire applicable à une municipalité ne peut être tenue;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que le processus d'approbation de l'acte visé par l'assemblée publique se poursuive;

CONSIDÉRANT QUE l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Lafrenière APPUYÉ par madame Denise Larouche ET RÉSOLU

D'ADOPTER le premier projet de règlement PP-03-2020.



20-05-113

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE le Conseil décide de remplacer l'assemblée de consultation publique normalement prévue par la Loi, par la procédure de consultation écrite de 15 jours, laquelle sera annoncée préalablement par un avis public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-508 AYANT POUR OBJET DE CONTRÔLER ET DE RÉGIR LES REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS PLUVIAL, DOMESTIQUE OU UNITAIRE EXPLOITÉS PAR LA MUNICIPALITÉ DE CHAPAIS ET DE FIXER LES MODALITÉS ADMINISTRATIVES DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS ABROGEANT LE RÈGLEMENT 92-287 ET SES AMENDEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est régie par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et par la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais exploite un réseau d'égout sanitaire et pluvial;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement et la bonne opération de ces équipements, il est nécessaire que la municipalité adopte certaines mesures visant la gestion et l'utilisation dudit réseau;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a fait l'objet d'un avis de motion et d'une présentation du projet lors de la séance ordinaire du 18 février 2020:

Il est PROPOSÉ par madame Lucie Tremblay APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin ET RÉSOLU

QUE le conseil adopte le règlement numéro 20-508, tel que présenté. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4

ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-509 CONCERNANT LA GESTION DES EAUX REJETÉES DANS UN RÉSEAU PLUVIAL ET/OU UN COURS D'EAU EN MILIEU NATUREL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est régie par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et par la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire prévoir des normes concernant la gestion des eaux rejetées dans un réseau pluvial et/ou un cours d'eau en milieu naturel:

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que le présent règlement soit adopté;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a fait l'objet d'un avis de motion et d'une présentation du projet lors de la séance ordinaire du 18 février 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière **APPUYÉ** par madame Denise Larouche **ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le présent règlement portant le numéro 20-509 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20-05-115

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

13. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13.1 <u>RÉSOLUTION – OFFRE DE SERVICES PG SOLUTION – GESTION</u> <u>DES CARTES</u>

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue le 24 février dernier de PG Solution concernant la solution logicielle Territoire pour la gestion des cartes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit améliorer la gestion de son territoire:

CONSIDÉRANT la recommandation positive de monsieur Gaétan Gravel, inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement:

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 mai 2020;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jacques Fortin APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de PG Solution pour l'acquisition la solution logicielle Territoire au montant de 8 507 \$, plus les taxes applicables.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget administration et informatique, à même le poste budgétaire 02-611-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. <u>SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE</u>

14.1 <u>RÉSOLUTION - AUTORISATION DE PRÉSENTER DEUX (2)</u> <u>DEMANDES DE SUBVENTION À LOISIR SPORT BAIE-JAMES</u> <u>DANS LE CADRE DU PROGRAMME « CAMPS DE VACANCES »</u>

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Baie-James offre dans le cadre du programme « Camps de vacances » de l'aide financière en deux (2) volets pour les organismes, et/ou municipalités, afin de favoriser l'accessibilité et la participation des personnes handicapées (Volet 2) ainsi que l'organisation de sorties/activités récréatives, sportives et de plein air pour les camps de jour (volet 1);

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire désire organiser une activité spéciale pour les enfants inscrits au Camp de jour pour l'été;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire favorisera l'accessibilité au camp de jour aux personnes handicapées par l'embauche d'animateurs supplémentaires afin de répondre aux besoins de cette clientèle;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche **APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU**

QUE le Conseil municipal autorise madame Sylvie Bédard, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à présenter une



20-05-117

20-05-118

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

demande d'aide financière pour les Volets 1 et 2 dans le cadre du programme « Camps de vacances » auprès de Loisir, Sport Baie-James pour l'été 2020, et à signer tous les documents et/ou protocole d'entente relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE</u> D'AIDE FINANCIÈRE À LOISIR SPORT BAIE-JAMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PHYSIQUEMENT ACTIF »

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Baie-James offre dans le cadre du programme « Physiquement actif » de l'aide financière pour les organismes, et/ou municipalités, afin d'offrir des activités gratuites ou peu coûteuses et d'inciter le plus grand nombre de personnes à pratiquer régulièrement des activités physiques à l'extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire désire offrir une nouvelle programmation d'activités estivales pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire favorisera l'accessibilité à des citoyens de tous les âges, en engageant un préposé aux sports qui donnera des conseils ou accompagnera les citoyens dans leurs activités;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Lafrenière APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin **ET RÉSOLU**

QUE le Conseil municipal autorise madame Sylvie Bédard, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Physiquement actif » auprès de Loisir, Sport Baie-James, et à signer tous les documents et/ou protocoles d'entente relatifs à cette demande. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

<u>RÉSOLUTION – ENTENTE DE SERVICE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS – ENTRETIEN DU BOULEVARD SPRINGER</u>

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien de la route 113 (boulevard Springer), d'une longueur de 3,411 km, pour la double voie, d'un montant de 43 399 \$ plus les taxes applicables, proposé à la Ville de Chapais par le Ministère des Transports (MTQ) en date du 14 mai 2020;

Entretien d'hiver

29 331 \$

Entretien d'été

14 068 \$

Total du contrat :

43 399\$

CONSIDÉRANT QUE ce contrat, portant le numéro 6809-20-4409, d'une durée de trois (3) ans est renouvelable et indexé annuellement;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 11 mars 2020:

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Lafrenière APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin **ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre du Ministère des Transports reçue le 14 mai 2020;

D'AUTORISER la directrice générale adjointe, madame Mélanie Gagné, ou le maire, monsieur Steve Gamache, à signer le contrat à intervenir entre le Ministère des Transports et la Ville de Chapais concernant l'entretien estival et hivernal de la route 113, soit le contrat portant le numéro 6809-20-4409.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14



20-05-119

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

16. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.1

RÉSOLUTION - AUTORISATION - DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF « CHAPAIS LIGNE VERTE »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais s'est engagée à travers son plan stratégique à maintenir et à bonifier les services de proximité à Chapais;

CONSIDÉRANT QUE le projet de transport collectif « Chapais Ligne Verte » est en opération depuis septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée par le ministère des Transports au projet de transport collectif « Chapais ligne Verte » dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif est nécessaire pour le maintien de ce service;

CONSIDÉRANT QUE les Villes de Chapais et de Chibougamau se sont engagées à renouveler leur aide financière pour des sommes respectives de 10 000 \$ et de 5 000 \$, et qu'un revenu de 11 000 \$ est estimé en provenance de la tarification des usagers, correspondant approximativement à 1 215 déplacements;

CONSIDÉRANT QUE nous prévoyons obtenir une aide financière de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) d'un montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 mai 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay **APPUYÉ** par madame Denise Larouche **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière auprès du Ministère des Transports au montant de 66 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

QUE le Conseil municipal désigne madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.2

RÉSOLUTION — OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CHAPAIS LIGNE VERTE — CONTRIBUTION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a participé à la fondation de Chapais Ligne verte en septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande à la Ville de Chapais de renouveler sa contribution pour une période de 12 mois, soit de septembre 2020 à août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le service de Chapais Ligne Verte répond à une demande grandissante des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier du ministère des Transports à Chapais Ligne Verte s'établit au double de la participation financière des municipalités concernées;



20-05-121

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 mai 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière **APPUYÉ** par madame Denise Larouche **ET RÉSOLU**

QUE le Conseil municipal de Chapais approuve le versement d'une aide financière d'un montant de 10 000 \$ à Chapais Ligne Verte pour la période de septembre 2020 à août 2021.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget de fonctionnement, à même le poste budgétaire 02-370-00-493. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3 <u>RÉSOLUTION — AUTORISATION DE SIGNATURE — LETTRE</u> <u>D'INTENTION — PROGRAMME VISAGE MUNICIPAL</u>

CONSIDÉRANT le projet de recherche, réalisé par des chercheurs et étudiants universitaires du Centre de recherche sur les matériaux renouvelables (CRMR) ayant pour objet la création d'une solution antivirale et désinfectante à base de molécules extraites d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de recherche, qui est basé sur le contexte actuel de la COVID-19, pourrait être appliqué à de futures pandémies;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe du CRMR a approché la Ville de Chapais pour être partenaire de ce projet de recherche;

CONSIDÉRANT QUE ce projet, basé sur le principe de symbiose industrielle avec des entreprises établies dans le parc industriel de Chapais, cadre directement avec la mesure du Plan de diversification économique 2017-2020 de positionner le parc industriel de Chapais comme leader en économie circulaire;

CONSIDÉRANT les autres avantages pouvant découler de ce partenariat, tels que le rayonnement de Chapais comme vitrine de la transition verte post-pandémie et l'opportunité de tisser des liens avec des chercheurs universitaires renommés dans le domaine de la valorisation de la biomasse:

CONSIDÉRANT QUE ce projet de recherche est inscrit dans la première édition d'Espace innovation et peut faire l'objet d'une aide financière dans le cadre du programme Visage municipal;

CONSIDÉRANT, si le projet de recherche est sélectionné, que la Ville de Chapais devra investir un montant en argent de 10 000 \$ sur deux ans, soit 5 000 \$ en 2021 et 5 000 \$ en 2022, et un montant en biens et services équivalent à un montant de 15 000 \$ sur deux ans, soit 7 500 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, la Municipalité partenaire doit soumettre une lettre d'intention avant le 1^{er} juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 mai 2020:

Il est PROPOSÉ par madame Denise Larouche APPUYÉ par ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Chapais autorise monsieur Steve Gamache, maire, à signer la lettre d'intention relative au Programme Visage municipal dans le cadre de ce projet de recherche. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20-05-122

20-05-123

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

18. VARIA

18.1

RÉSOLUTION - MOTION DE FÉLICITATIONS - MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC POUR LES AÎNÉS - MADAME CLÉMENCE MERCIER

CONSIDÉRANT QU'à travers son plan stratégique, la Ville de Chapais s'est engagée à reconnaître et à valoriser les citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE le programme des distinctions honorifiques du Lieutenant-gouverneur du Québec a pour objet la reconnaissance de l'engagement, de la détermination et du dépassement de soi de Québécoises et Québécois qui ont ou ont eu une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les récipiendaires de la Médaille du Lieutenantgouverneur pour les aînés exercent ou ont exercé, par leur action bénévole ayant commencé ou s'étant poursuivie au-delà de l'âge de 64 ans, un rayonnement tangible dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE Madame Clémence Mercier a reçu la Médaille d'argent pour les aînés du Lieutenant-gouverneur du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire souligner l'implication de ces récipiendaires, implication si importante au dynamisme de notre communauté;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay **APPUYÉ** par monsieur Jacques Fortin **ET RÉSOLU**

QU'UNE motion de félicitations soit adressée pour cet honneur à Madame Clémence Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.2

RÉSOLUTION - MOTION DE FÉLICITATIONS - MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC POUR LES AÎNÉS - MADAME GINETTE HARVEY

CONSIDÉRANT QU'à travers son plan stratégique, la Ville de Chapais s'est engagée à reconnaître et à valoriser les citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE le programme des distinctions honorifiques du Lieutenant-gouverneur du Québec a pour objet la reconnaissance de l'engagement, de la détermination et du dépassement de soi de Québécoises et Québécois qui ont ou ont eu une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les récipiendaires de la Médaille du Lieutenantgouverneur pour les aînés exercent ou ont exercé, par leur action bénévole ayant commencé ou s'étant poursuivie au-delà de l'âge de 64 ans, un rayonnement tangible dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE Madame Ginette Harvey a reçu la Médaille d'argent pour les aînés du Lieutenant-gouverneur du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire souligner l'implication de ces récipiendaires, implication si importante au dynamisme de notre communauté;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche **APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière **ET RÉSOLU**



20-05-124

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QU'UNE motion de félicitations soit adressée pour cet honneur à Madame Ginette Harvey.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Questions de madame Lorraine Boucher: Concernant la venue d'étudiants de l'extérieur au Centre de formation professionnelle de Chibougamau qui n'ont pas l'obligation de se mettre en quarantaine, estce que la Ville est au courant? Est-ce que nous avons la capacité d'accueillir ces gens, notamment au niveau de la santé?

Réponse de Monsieur Steve Gamache : Après vérification auprès du CRSSS Baie-James, on nous informe que la direction de la santé publique a eu des discussions avec les étudiants en provenance de l'extérieur de la région et qu'ils ont l'autorisation de la santé publique de passer les points de contrôle après une évaluation et nous avons un plan « Pandémie » qui nous permet d'accueillir ces étudiants.

Question d'un citoyen : Comment avez-vous choisi l'emplacement des bornes de recharges?

Réponse : Doivent être branchées à un bâtiment municipal sur le 600 Volts. Nous avions 2 options pour l'installation soit à l'hôtel de ville ou au Centre communautaire. Nous avons opté pour l'hôtel de ville, car le positionnement est au centre de la Ville.

20. QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Monsieur Guy Lafrenière rappelle que la date limite pour les abris temporaire (tempo) est le 15 mai, comme indiqué dans le règlement, mais qu'en raison de printemps tardif, la Ville tolère jusqu'au 1^{er} juin.

Mesdames Denise Larouche et Lucie Tremblay ainsi que Monsieur Daniel Forgues, souhaitent un bon mois à tous.

Monsieur Jacques Fortin demande aux propriétaires de chiens de maintenir les chiens en laisse lors de leur promenade et de ramasser les excréments.

Madame Roxanne Tremblay nous rappelle que l'horaire de collecte des poubelles et du recyclage est disponible sur Facebook et sur le site Web de la Ville. Elle mentionne de mettre les bacs la veille, car la cueillette se fait tôt.

Monsieur Steve Gamache rappelle qu'il est interdit de faire des feux à ciel ouvert. Il demande à la population de continuer à respecter les mesures de distanciation et d'hygiène afin de prévenir l'éclosion de cas de la COVID et que la prochaine assemblée du Conseil aura lieu le 16 juin 2020.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière **APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU**

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.

Il est 20 b 07.

Steve Gamache

Maire

Mariève Bernier

Directrice générale et greffière